

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE
DE LA POLICE JUDICIAIRE

DIVISION NATIONALE
ANTI-TERRORISTE

n° 144/126

AFFAIRE :

C/ ... X

Assassinat en relation avec
une entreprise terroriste

OBJET

Exploitation des renseignements
recueillis auprès du ministère de la
Défense et du S.C.T.I.P.

L'an deux mille un
le onze avril

NOUS, Frédéric PIWOWARCZYK, lieutenant de police
en fonction à la division nationale anti-terroriste de la
direction centrale de la police judiciaire

Officier de police judiciaire en résidence à PARIS, -----
--- Agissant en vertu et pour l'exécution de la commission rogatoire délivrée
le 3 octobre 2000 par monsieur Jean-Louis BRUGUIERE, Premier vice-
président chargé de l'instruction et monsieur Jean-François RICARD,
Premier juge d'instruction au tribunal de grande instance de PARIS, relative
à l'information n° 1341 suivie contre X... du chef d'assassinat en relation
avec une entreprise terroriste, -----
--- Vu les articles 81, 151 et suivants du code de procédure pénale, -----
--- Nous trouvant au service, -----
--- Vu l'analyse du document titré " **6.E.2 Fiche en possession du
Ministère de la défense tendant à démontrer que le F.P.R. avec la
complicité de l'Ouganda est responsable de l'attentat**" et annexé au
procès-verbal 144/15 en date du 9 décembre 1999, -----
--- Vu les renseignements recueillis auprès du service de coopération
technique internationale de police (S.C.T.I.P.) (cf procès-verbal 144/k3) et
plus particulièrement dans sa note en date du 31 janvier 1994 selon
lesquels: -----
--- "**En fin d'année 1993, une société américaine, qui serait représentée
en Centre Afrique, aurait sollicité un recrutement de mercenaires
occidentaux. La recherche de ces personnels sur PARIS entres autres
lieux aurait été conduite par des personnes de nationalité belge, et
semble orientée sur diverses spécialités techniques (en particulier
missiles anti-char LAW et anti-aériens STINGER américains). Certains
de ces entretiens de recrutement se seraient déroulés à l'hôtel NEVA à
PARIS 17 éme, 14 rue Brey;**" -----
--- Rapportons que pour faire suite à nos vérifications entreprise au vu des
renseignements ci-dessus communiqués, la direction des renseignements
généraux de la préfecture de police à PARIS a porté à notre connaissance
qu' elle avait été informée en avril 1996 qu' un "mercenaire" français
nommé **Jean-Marie DESSALLES**, né le 10 décembre 1957 à Versailles
(Yvelines) demeurant 9, avenue du général Leclerc à BOISSY-SAINT-
LEGER (Val-de-Marne) avait séjourné dans divers pays de la région des
Grands Lacs d'Afrique (Kenya, Zaire et notamment au Rwanda jusqu'au 16
juin 1994). -----
--- La présence de l'intéressé dans cette région d'Afrique pouvant présenter
un intérêt pour l'enquête en cours, disons qu'il sera procédé à sa
convocation. -----
--- Dont procès-verbal. -----

Le lieutenant de police

